



HAL
open science

Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Droit privé. 2010, Université Jean Moulin Lyon 3.
hceres-02034108

HAL Id: hceres-02034108

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034108v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Équipe de droit privé

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Jean Moulin Lyon 3

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Équipe de droit privé

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université Jean Moulin Lyon 3

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



Unité

Nom de l'unité : Equipe de droit privé

Label demandé :

N° si renouvellement : EA 3707

Nom du directeur : Mme Stéphanie PORCHY-SIMON

Membres du comité d'experts

Président :

M. Pierre Michel EISEMANN, professeur à l'Université Paris 1

Experts :

M. Tristan AZZI, Université Paris 5

M. Christian CHÊNE, Université Paris 5

Mme Françoise DEKEUWER-DEFOSSEZ, Université de Lille 2

M. Vincent DUSSART, Université de Toulouse 1

M. Jean GICQUEL, Université Paris 1

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. François SAINT-BONNET



Rapport

1 • Introduction

La visite a eu lieu le 28 janvier 2010 et le comité a rencontré les membres de l'EA dans la salle des professeurs de l'Université Jean Moulin Lyon 3, dans le bâtiment historique du quai Claude Bernard. Etaient présents la directrice, la plupart des membres de l'EA, l'agent administratif ainsi que de nombreux doctorants. Après une brève présentation de l'équipe par sa directrice un dialogue a été engagé entre cette dernière, les responsables des centres intégrés à l'EA et les membres du comité de visite. Le personnel administratif ainsi que les doctorants ont été entendus hors la présence des enseignants.

L'Equipe est installée dans le bâtiment du quai Claude Bernard où elle bénéficie d'un « plateau » d'environ 200 m2 comprenant bureaux et salle de travail. Sa date de création n'est pas connue.

L'Equipe est dirigée par Mme Stéphanie Porchy-Simon (depuis octobre 2008).

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	26	23
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	3	3
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0	0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0,4	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	76	76
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	22	17



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global

L'Equipe de droit privé rassemble les privatistes autour de trois thèmes (droit de la famille, droit pénal, théorie juridique). Bien qu'elle soit handicapée par un nombre trop élevé de membres non publiants, elle se place globalement à un niveau scientifique très honorable du fait de la présence de spécialistes reconnus et actifs. Reste que, si les travaux individuels des publiants sont de bonne qualité, les résultats de l'action collective demeurent très mitigés et cette situation appelle certainement une reprise en main vigoureuse par la nouvelle directrice.

- Points forts et opportunités

La nouvelle directrice est animée d'une volonté forte de faire évoluer les choses.

L'EA compte plusieurs enseignants-chercheurs de forte notoriété.

Elle rassemble des doctorants dynamiques et publiants.

Elle bénéficie de locaux récemment réaménagés d'une superficie raisonnable.

- Points à améliorer et risques

La fragmentation en trois centres ne facilite pas l'émergence d'une politique commune.

Il existe des points de chevauchement avec les axes de recherche de l'EA de droit international et comparé dont on ne semble pas véritablement se préoccuper.

Les partenariats nationaux et internationaux pourraient être développés.

La notoire insuffisance de personnel d'aide à la recherche ne peut que préjudicier au bon fonctionnement de l'EA.

- Recommandations au directeur de l'unité

La direction doit poursuivre son effort en vue de développer une politique scientifique transversale qui contribue à fédérer les trois centres de recherche. Elle devrait également organiser des coopérations avec l'EA de droit international et comparé de manière à assurer d'utiles synergies autour de thématiques partagées. Sans doute devrait-elle également tenter de réintégrer les spécialistes de droit des affaires et de droit du travail actuellement rassemblés au sein d'une équipe spécifique dont la pérennité devrait être interrogée.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	18
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	2
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/ (N1+N2)]	69%
Nombre d'HDR soutenues	?
Nombre de thèses soutenues	23
Nombre de PEDR	2

3 • Appréciations détaillées

L'Equipe de droit privé semble avoir pour vocation d'accueillir tous les privatistes de Lyon 3 qui ne font pas partie d'une autre unité de recherche. Ainsi comprenait-elle, au cours du contrat 2007-2010, quatre « centres » à savoir le centre de théorie juridique (dirigée par M.Dross), le centre de droit de la famille (dirigé par M.Fulchiron, par ailleurs président de l'Université), le centre de droit pénal (dirigé par le professeur Varinard) et l'institut de droit immobilier (dirigé par M. Grataloup). Ce dernier institut - dont il est dit qu'il a une vocation essentiellement professionnelle et qu'il n'a pu « développer une réelle activité de recherche » - ne figure plus dans le périmètre de l'EA au titre du contrat 2011-2014. De fait, le bilan ne fait aucune mention des activités de l'Institut et on peut donc penser que son intégration n'a été que purement formelle. Ainsi les véritables activités de l'EA de droit privé s'articulent, à la date de la visite, autour de trois centres de tailles inégales : le centre de droit de la famille (5 membres dont 80% de publiants actifs), le centre de droit pénal (7 membres dont 62% de publiants actifs) et le centre de théorie juridique (11 membres dont 64% de publiants actifs).

Le bilan collectif de l'EA est quelque peu mitigé. Ses différents centres ont organisé des colloques (au nombre de quatre au cours de la période de référence, tous en 2008), d'utiles journées annuelles droit/philosophie, quelques journées d'étude destinées au monde professionnel et un cycle de conférences pluridisciplinaires (au cours de l'année universitaire 2007-2008). Beaucoup d'énergie semble avoir été dépensée à la réalisation d'un projet de publication d'un recueil de législation communautaire qui n'a finalement pas vu le jour du fait de la renonciation de l'éditeur, ce qui laisse à penser que ce projet était à la fois mal conçu et mal assuré (aujourd'hui, l'EA ne voit pas comment exploiter ce qui a été réalisé, ce qui réduit à néant tout le travail accompli). L'EA se prévaut également d'axes de recherche plus spécialisés (internationalisation du droit pénal, sociologie criminelle, enquêtes dans le domaine du droit de la famille), mais il semble s'agir plutôt de travaux conduits à titre individuel par les membres de l'EA (voire par les étudiants des M2 rattachés à l'EA) pouvant, dans certains cas, conduire à des manifestations collectives. D'une manière générale, il est un peu difficile de déceler le fil directeur de l'ensemble de ces activités et on peut s'interroger sur la réalité d'une politique d'ensemble bien définie. On notera également que le « centre de théorie juridique » répond assez peu à son ambitieux intitulé et qu'il semble être plus prosaïquement le lieu de regroupement des civilistes qui ne sont pas rattachés au centre de droit de la famille.



La situation des membres de l'EA, vue au prisme des activités individuelles, est également contrastée. On trouve tant des enseignants-chercheurs de bonne renommée qui produisent réellement (malgré les lourdes charges administratives de certains) et qui contribuent ainsi à donner une image positive de l'EA dans son ensemble, que de trop nombreux membres qui, malgré les obligations de leur statut d'enseignant-chercheur, sont nullement ou très faiblement « publiants ».

Les relations de l'EA avec le monde extérieur semblent quelque peu limitées. Les échanges scientifiques avec des équipes d'autres universités ou institutions françaises et étrangères ne sont pas inexistantes mais ils paraissent ponctuels. On ne sait pas non plus si l'EA a obtenu des financements extérieurs. Sans doute serait-il judicieux de s'efforcer de développer de telles collaborations.

L'un des atouts de l'EA est constitué par ses doctorants. Ces derniers manifestent beaucoup de dynamisme et ils sont satisfaits de l'encadrement dont ils disposent au sein de l'EA tout en espérant que se développe une logique d'équipe. Demeure cependant un certain flou en la matière : le nombre de doctorants est bien moindre que celui qu'affichent les publicistes, ce qui pourrait relever d'une politique rigoureuse d'encadrement que l'on ne pourrait qu'encourager. Toutefois, le ratio entre le nombre de doctorants (76) et celui des soutenances (23) indique soit des abandons en grand nombre, soit une durée de thèse élevée. A l'inverse on notera un taux satisfaisant de docteurs ayant réussi à intégrer la carrière universitaire.

La répartition des moyens entre les centres n'est pas explicitée. Il faut noter que l'EA a su obtenir des crédits sur BQR.

L'équipe est certainement handicapée par l'absence d'une assistance administrative digne de ce nom. Elle ne peut compter que sur le concours d'un agent contractuel à mi temps dont la pérennité de l'emploi n'est aucunement garantie. Les conditions d'emploi de cet agent ne sauraient être considérées comme normales puisqu'il s'agit d'un docteur en droit de l'Université (ayant soutenu en 2008) qui occupe un emploi de catégorie C avec une quotité de 0,5.

Le projet de l'EA pour 2011-2014 est articulé autour de trois axes : l'analyse qualitative de l'influence du droit communautaire et européen sur le droit privé français, les modes alternatifs de règlement des conflits et, enfin, le vieillissement et le droit privé. Ce dernier axe constitue une variation sur un des grands axes communs de recherche retenus par l'Université et il s'articule autour d'une étude de la population carcérale et de travaux en droit de la famille (personnes vulnérables, solidarités intergénérationnelles). Il faut y voir une tentative intéressante de participer à un projet fédérateur initié par l'Université. Les deux autres axes sont extrêmement ambitieux et ils ne peuvent être entendus que comme constituant des cadres généraux pour des projets qu'il conviendra de définir ultérieurement avec précision. S'agissant de l'axe « influence du droit communautaire et européen », on s'étonne de ne pas trouver mention de coopérations avec les autres équipes vouées au droit international et communautaire. On observera, enfin, que, à la différence du centre de droit de la famille et du centre de droit pénal, le centre de théorie juridique n'apparaît pas comme clairement impliqué dans ces axes de recherche. L'EA envisage de créer un site Internet et un forum de discussion mensuel.

On note un réel effort de synergie au sein de l'EA de droit privé qui se traduit notamment par la participation de plusieurs de ses centres aux axes présentés dans le cadre du prochain contrat quadriennal. Le mérite en revient certainement au dynamisme de sa directrice qui ne peut qu'être encouragé. Elle devrait poursuivre dans cette voie, notamment en faisant en sorte que les ressources financières soient réparties en fonction de projets identifiés et non sur la base d'un critère relevant de la justice distributive. Elle devrait veiller également à développer les liens de son EA avec les institutions universitaires extérieures (françaises et étrangères) ainsi qu'avec le monde professionnel. Ce faisant, elle devrait s'attacher à la valorisation des recherches et aux retours financiers possibles.

Le « poids de l'histoire » est très généralement mis en avant pour justifier les structures existantes et il serait certainement judicieux de faire un effort soutenu de projection vers l'avenir, effort qui pourrait se traduire par l'établissement de cadres institutionnels nouveaux et par la définition d'une politique scientifique renouvelée. L'arrivée d'une génération nouvelle d'enseignants-chercheurs ainsi que rapprochement avec les universités de Lyon 2 et de Saint-Etienne (marqué par la constitution d'une école doctorale commune et par un PRES) devrait être l'occasion d'une nécessaire réflexion en ce sens.

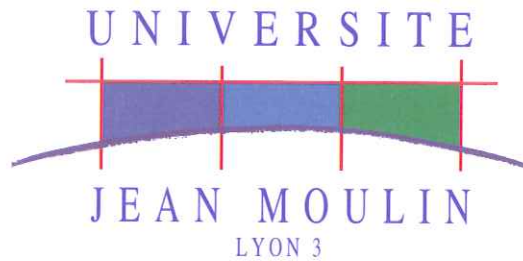


4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

L'Equipe de droit privé est composée, ainsi qu'il a été exposé ci-dessus, de quatre centres de recherche : le centre de théorie juridique, le centre de droit de la famille, le centre de droit pénal et l'institut de droit immobilier. Ce dernier institut n'a pas eu d'activités substantielles en matière de recherche et il ne figure donc plus dans le périmètre de l'EA pour le contrat quadriennal à venir. Les trois centres sont tous concernés par les observations figurant sous l'appréciation générale de l'EA et il semble difficile de procéder à une évaluation distincte de chacun. Tout au plus peut-on relever le dynamisme du centre de droit de la famille ainsi que celui, dans une mesure légèrement moindre, du centre de droit pénal. Les activités du centre de théorie juridique paraissent plus limitées hormis l'organisation de journées réunissant juristes et philosophes et son identité demeure quelque peu problématique.

Equipe de droit privé

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	B	B	B	B



AERES
Comité d'évaluation

Lyon, le 23 avril 2010


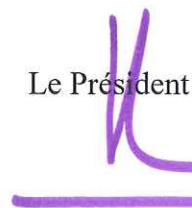
Monsieur le Président,

En réponse au rapport d'évaluation du Comité de visite pour l'Equipe de Droit privé, déposé le 8 avril 2010, je vous précise ci-dessous les observations de l'établissement de tutelle :

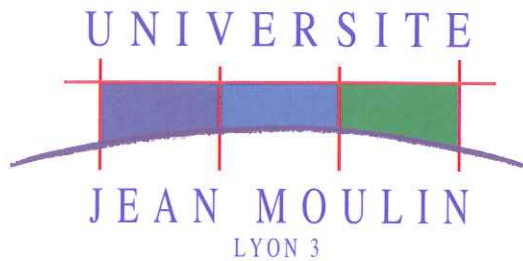
A la suite des rapports relatifs aux équipes de Droit privé et de droit des affaires, une réflexion de fond a été entamée pour restructurer les équipes, mieux mettre en valeur leur potentiel de recherche centré autour des axes personnes et famille et renforcer les coopérations avec les chercheurs de Lyon et de Saint-Etienne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués les meilleurs.

Le Président



Hugues FULCHIRON



AERES
Comité d'évaluation

Lyon, le 26 avril 2010

Objet : *Observations formelles sur le rapport de l'AERES reçu le 8 avril 2010 pour l'Equipe de droit privé.*

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les observations formelles suivantes :

. Nombre de publiants : sur la période 2007-2010, il semble que le nombre de publiants soit de 80 % pour le Centre de droit de la Famille et de 62 % pour le Centre de droit pénal.

. Nombre de colloques organisés sur la période 2007-2010 : sur la période de référence, le CDF a organisé 5 journées d'étude, 1 colloque international et 2 cycles de 3 séminaires internationaux et pluridisciplinaires (l'un d'eux est publié aux éditions Dalloz). Le CTJ a organisé 1 colloque, 1 journée d'étude et 4 journées Droit et philosophie. Le CDP a organisé 2 colloques.

. Nombre de doctorants mentionnés dans la partie projet (projet, doc. 2-7) : le chiffre, après vérification est de 76, comme dans la partie bilan.

. Sur l'intégration dans l'équipe du Centre de droit pénal : le CDP est en effet le centre de soutien du projet relatif à « l'indemnisation de la CEDH » qui figure dans l'axe relatif à l'internationalisation et l'eupéanisation du droit privé. Il porte également le projet sur la réforme de la transaction, insérée dans l'axe sur les modes alternatifs de règlement des conflits, et va soumettre à ce titre dans les tous prochains jours un projet de recherche au GIP Droit et Justice.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos considérations distinguées.

Le Président

Hugues FULCHIRON

